

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 AVRIL 2017 À 20H30

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h35.

Présents : Sefa ARSLAN, André BONNET, Maryse BORNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Jean-Claude CLEMENT, Catherine MEUNIER, Christian TARANTOLA, Dany TISSERANT, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.

Absents excusés : Léa ANTOINE : procuration à Christian TARANTOLA

Secrétaire de séance : Catherine MEUNIER

1 – Comptes administratifs et de gestion des budgets « commune, eau, forêts, lotissement » ;
affectation des résultats 2016 :

Le conseil municipal est d'accord pour que la lecture des comptes soit faite par grands chapitres :
Compte administratif du budget de la commune :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	681 717,75	G	806 355,50
	Section d'investissement	B	137 048,76	H	326 282,70
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 229 834,50
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 538 804,96
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	818 766,51	= G+H+I+J	1 901 277,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 040 685,94	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 040 685,94	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	681 717,75	= G+I+K	1 036 190,00
	Section d'investissement	= B+D+F	1 177 734,70	= H+J+L	865 087,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 859 452,45	= G+H+I+J+K+L	1 901 277,66

Il est précisé qu'il y a des restes à réaliser dans la section d'investissement ; voici le détail :

N° opération	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 040 685,94 €
114	RESEAUX D ELECTRIFICATION POUR L	60 000,00 €
115	AUTRES RESEAUX LOTISSEMENT	90 000,00 €
125	HONORAIRES ARCHI POUR SALLE MULT	12 614,64 €
132	TRAVAUX EN COURS SUR BATI M LANA	192 799,08 €
134	ACQUIS AMENAG PARCELLE AH95	10 759,58 €
137	PORTES + ISOLATION ECOLE MATERN	33 000,00 €
143	Frais d études projet Vosgelis	1 843,20 €

146	Maitre d'oeuvre rue Alsace	7 200,00 €
148	Toiture crèche	1 500,00 €
149	Réhabilitation clocher église	6 200,00 €
150	Rideaux salle de Conseil Mairie	820,00 €
60	Jardin public avec aire de jeux	2 110,52 €
74	TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE	193 523,79 €
76	ACQUISITION 'SITE LANA'	200 000,00 €
94	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	228 315,13 €

Compte administratif du budget Bois :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	21 179,64	G	25 120,44
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 72 655,96
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 169,02
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	21 179,64	= G+H+I+J	97 975,42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	39 939,98	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	39 939,98	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	21 179,64	= G+I+K	97 776,40
	Section d'investissement	= B+D+F	39 939,98	= H+J+L	169,02
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	61 119,62	= G+H+I+J+K+L	97 945,42

Compte administratif du budget Eau :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	62 156,47	G	82 833,94	G-A	20 677,47
	Section d'investissement	B	7 800,41	H	14 494,30	H-B	6 693,89
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	14 166,15 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	100 248,93 (si excédent)		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	84 123,03	Q= G+H+I+J	197 577,17	=Q-P	113 454,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00			K	0,00
	Section d'investissement	F	107 451,63			L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	107 451,63			= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	76 322,62	= G+I+K	82 833,94		6 511,32
	Section d'investissement	= B+D+F	115 252,04	= H+J+L	114 743,23		-508,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	191 574,66	= G+H+I+J+K+L	197 577,17		6 002,51

Compte administratif du budget Lotissement :

Ce budget sera dissout cette année ; il est donc voté à 0.

A l'issue de la présentation, monsieur le Maire, Christian TARANTOLA, cède sa place au premier adjoint, André BONNET, et sort pour le vote des comptes administratifs.

Ils sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents.

Au retour de Christian TARANTOLA, il est procédé au vote des comptes de gestion du percepteur qui sont conformes aux comptes administratifs.

Vote : Pour à l'unanimité.

Affectation du résultat « Budget Commune » :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	312 647,04€
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	41 825,21€

Vote : Pour à l'unanimité.

Affectation du résultat « Bois » :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	39 770,96€
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	36 825,80€

Vote : Pour à l'unanimité.

Affectation du résultat « Eau » :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	508,81€
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	6 002,51€

Vote : Pour à l'unanimité.

2 – Règlement de factures par anticipation avant les budgets primitifs : commune et eau :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le règlement de la facture de l'entreprise APL pour le remplacement des rideaux à l'école maternelle, pour un montant de 2 800€ TTC
- Autorise l'ouverture des crédits au moment du budget primitif principal (article 21312, chapitre 21, opération 137) pour un montant de 2 800€.
- Autorise le règlement de la facture de l'entreprise PUM pour le complément de matériels de recherche de réseaux pour un montant de 1 584€ TTC.
- Autorise l'ouverture des crédits au moment du budget primitif Eau (article 2156, chapitre 21, opération 23) pour un montant de 1 584€.

Vote : Pour à l'unanimité.

3 – Indemnités de fonction des élus :

L'indice sommital majoré de la fonction publique a été relevé au 1^{er} janvier 2017 (code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales, en tenant compte de la population de la Commune qui est de 500 à 999 habitants :

Maire : 31 %

1er et 2ème adjoints : 8,25 %

Autres adjoints : 8,25 %

Conseillers municipaux : 6 % (enveloppe maire et adjoints)

Vote : Pour à l'unanimité.

4 – Redevance 2017 d'occupation du domaine public routier par France Télécom :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les montants annuels des redevances pour l'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques, selon les types d'implantation, ainsi qu'il suit :

Type d'implantation sur le domaine public routier communal	Montant de la redevance	Situation au 31/12/2016	Total
Artère aérienne	50,74 €/km	6,562 km	332,96 €
Artère en sous-sol	38,05 €/km	12,470 km	474,48 €
Emprise au sol	25,37 €/m ²	0,50 m ²	12,68 €

- Ce qui correspond à un montant de : 820,12 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

5 – Modifications des statuts de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges :

Les points 3 et 4 des compétences facultatives posent problème et méritent un éclaircissement.

Le Conseil Municipal s'abstient à l'unanimité.

6 – Convention avec l'EPFL de maîtrise foncière opérationnelle Docelles-Papeterie de Lana – Avenant n°2 à la convention foncière F08FD8000017 du 29 octobre 2008 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant permettant de continuer les travaux. Programme pluriannuel d'intervention 2015-2019.

Vote : Pour à l'unanimité.

7 – Divers :

Aucun point particulier n'est soulevé.

Fin du conseil à 22h